



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal a débuté à 18h30 sous la présidence de M. Pierre MOLES.

**Présents** : P. MOLES, N. BLADOU, A. DUMAZEL, L. ESCARPE, L. LACATON, A. CHAMBON, I. DELPON, V. FRANCOIS, M. LECRU, L. LEROY, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES

**Excusés** : JP. LABAU donne pouvoir à P. MOLES  
E. NAULT donne pouvoir à L. ESCARPE  
M. MAYONOVE

Nombre de Conseillers : 15  
Présents : 12  
Votants : 14

**Secrétaire de séance** : Alain DUMAZEL

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2023.
- Maison médicale : acquisition et demandes de subventions.
- Admissions en non-valeur, Service des Eaux.
- Autorisation ouverture dominicale des commerces non alimentaire 2024.
- Voyage scolaire Ecole élémentaire Soulhol : demande de participation.
- Motion relative à la desserte ferroviaire du territoire.
- Questions diverses.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024**

	<b>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2023</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
--	--	---------------------------------------

Monsieur MOLES demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2023.  
Sans observation le PV est soumis à son approbation.

<b>DE_20240125_01</b>	<b>MAISON MEDICALE Plan de financement et demandes de subventions.</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une décision avait été prise par délibération DE\_20231109\_01 de créer une maison médicale dans le local commercial 318 avenue de la Libération. Cependant, courant décembre 2023 les locaux professionnels appartenant à la SCI MAYOS, 604 avenue du Château de Castelnau à Bretenoux ont été mis en vente. Ces derniers ont été visités à la fois par des élus, les infirmiers et le docteur Langlois et nécessitent que peu de travaux pour les accueillir.

Monsieur le Maire indique que le montant de la vente est de 158 000€ frais d'agence inclus. Les frais de notaire sont estimés à 12 000€. Après évaluation des travaux à faire et passage des entreprises, le montant de ces derniers s'élèverait à 17 466.85€ HT. Le projet aurait donc un montant total estimé à 187 466.85€ HT.

Le Conseil Municipal décide d'abandonner le projet dans le local « 318 avenue de la Libération » et opte pour le projet cité ci-dessus avec le plan de financement suivant :

RECETTES (HT)	Dépenses éligibles provisoires	Taux	Montants à solliciter
Etat (DETR)	187 466,85€	50% plafonné à 50 000€	50 000,00€
Région	187 466,85€	25%	46 866,71€
Département (Fast)	187 466,85€	20%	37 493.37€
Autofinancement ou emprunt			53 106,77€
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>187 466,85€</b>

**18h52 : Arrivée de M. MAYONOVE**

<b>DE_20240125_02</b>	<b>ADMISSION EN NON-VALEURS— SERVICE DES EAUX</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	---	---------------------------------------

Madame le Comptable du Trésor nous fait part d'un état de taxes et produits irrécouvrables du budget du Service des Eaux pour un montant de 73.44 € (liste n°6704330115).



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024**

<b>DE_20240125_03</b>	<b>AUTORISATION OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES NON ALIMENTAIRE 2024</b>	<b>Scrutin : Unanimité</b>
-----------------------	---	--------------------------------

Vu la demande d'ouverture dominicale en date du 11 décembre 2023 de commerces non alimentaire.  
Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal autorisant l'ouverture des commerces les dimanches 15 et 22 décembre 2024.

<b>DE_20240125_04</b>	<b>PARTICIPATION FINANCIERE POUR VOYAGE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE SOULHOL</b>	<b>Scrutin : Unanimité</b>
-----------------------	--	--------------------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier des enseignantes de l'Ecole Souilhhol de Saint-Céré sollicitant la participation de la commune de Bretenoux au voyage scolaire d'avril 2024 pour un enfant domicilié à Bretenoux.

Le Conseil Municipal, accepte la participation financière à ce voyage à hauteur de 50€.

<b>DE_20240125_05</b>	<b>MOTION RELATIVE A LA DESSERTTE FERROVIAIRE DU TERRITOIRE</b>	<b>Scrutin : Unanimité</b>
-----------------------	---	--------------------------------

**La commune de Bretenoux soutient les positions du Département du Lot qui propose l'amendement suivant :**

Article premier : « Les ménages et entreprises du Lot bénéficient, à compter du premier janvier 2024, d'une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt modulés en fonction du nombre de trains Intercités ou du nombre de trains de nuit desservants les gares de Souillac, Gourdon, Cahors et Figeac ».



<b>Questions diverses</b>		
---------------------------	--	--

**M. MAYONOVE** constate que des déchets sont entreposés à côté de la maison squattée avenue du Château de Castelnau.

**L. ESCARPE** indique qu'une action sera menée prochainement.

**M. le Maire** indique que le restaurant « Les saveurs » ainsi que l'établissement « Le 45 » vont changer de propriétaire.

**Fin de séance : 19h30**

Signature du secrétaire de séance 	Signature du Maire 
--	--